

ans à partir de la date de résiliation.

4. le présent Accord peut être amendé par échange de notes verbales.

EN FOI DE QUOI, les Représentants soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord établi en deux exemplaires en langues chinoise et française, les deux textes faisant également foi.

Fait à Taipei le vingt-deuxième jour du dixième mois de la quatre-vingt-sixième année de la République de Chine correspondant au vingt-deux octobre Mil neuf cent quatre vingt dix sept.

Pour le Gouvernement de la République de Chine

[Signed]
S.E. Monsieur Vincent C. SIEW
Premier Ministre

Pour le Gouvernement de la République du Sénégal

[Signed]
S.E. Monsieur Habib THIAM
Premier Ministre

CONTRAT RELATIF AU COMPTE SPECIAL SINO-SENEGALAIS POUR LA PROMOTION DES PETITS PAYSANS DANS LES REGIONS DE ZIGUINCHOR, KOLDA, SAINT-LOUIS, THIES ET DAKAR ENTRE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE CHINE ET LE FONDS DE PROMOTION ECONOMIQUE

Signé le 16 avril 1998
Entré en vigueur le 16 avril 1998

PREAMBULE

Dans le cadre de la coopération entre le

四、本協定得以外交換文修訂之。

為此，雙方政府正式授權之代表特簽署本協定以昭信守。本協定以中文及法文繕製，兩種約文同一作準。

中華民國八十六年十月二十四日即公曆一九九七年十月二十四日簽署於台北

中華民國政府代表
行政院長

蕭萬長〔簽名〕

塞內加爾共和國政府代表
總理

狄安〔簽名〕

中華民國大使館與塞內加爾共和國經濟推廣基金關於中、塞（吉甘秀、哥達、聖路易、捷士及達卡地區）小農推廣專戶合約

八十七年四月十六日簽訂
八十七年四月十六日生效

序言

在中華民國政府與塞內加爾共

Gouvernement de la République de Chine et le Gouvernement de la République du Sénégal, il est créé un compte spécial de promotion destiné au financement des petits paysans localisés dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis, Thiès et Dakar, zones où il y a une présence de la Mission agricole de la République de Chine.

ARTICLE 1: Dénomination

Le compte spécial susmentionné est dénommé "Compte Spécial Sino-Sénégalais pour la promotion des petits paysans dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis, Thiès et Dakar", ci-après désigné le Compte Spécial dont le montant est fixé à un million (1 000 000) dollars US.

ARTICLE 2: Objectifs

Les objectifs visés par le Compte Spécial sont:

l'accroissement des revenus des paysans exerçant dans les activités suivantes:

- . riziculture, maraîchage et aquaculture dans les régions de Ziguinchor et Kolda,
- . riziculture, maraîchage et aquaculture dans la région de Saint-Louis,
- . horticulture, floriculture et aquaculture dans les régions de Thiès et Dakar (Zone des Niayes),
- l'autosuffisance alimentaire par l'amélioration des techniques culturales et l'augmentation des rendements,
- la promotion d'un crédit rural de plus en plus adapté.

ARTICLE 3: Organisation

Il est créé un Comité Technique présidé par un conseiller de Monsieur le Premier Ministre du Sénégal et composé des membres suivants: .

- un Représentant de l'Ambassade de la

和國政府合作範疇內，成立一個推廣專戶，以提供中華民國農技團駐地吉甘秀、哥達、聖路易、捷士及達卡地區小農資金。

第一條 名稱

上述專戶之名稱為「中、塞(吉甘秀、哥達、聖路易、捷士及達卡地區)小農推廣專戶」(以下簡稱專戶)，其金額為壹佰萬美元。

第二條 目標

專戶之目標如左：

- 增加從事下列工作之農民的收入：
 - 吉甘秀及哥達地區稻作、蔬菜及水產養殖；
 - 聖路易地區稻作、蔬菜及水產養殖；
 - 捷士及達卡地區(尼耶地區)園藝、花卉及水產養殖。
- 經由改良耕作技術及增加產量，以達到糧食自給自足；
- 推廣合時宜之農村貸款。

第三條 組織

成立一個由塞內加爾共和國總理顧問主持之技術委員會，其成員包括：

- 中華民國大使館代表一人；

République de Chine au Sénégal,

- le Directeur de l'horticulture,
- le Directeur de l'agriculture,
- un Représentant de la zone des projets,
- un Représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- les Directeurs Généraux de la CNCAS, de la BICIS et de l'ACEP,
- un Représentant du Fonds de Promotion Economique (FPE) qui assure le secrétariat.

Le rôle du Comité Technique est d'élaborer les programmes annuels du Compte Spécial et d'en assurer le contrôle et la coordination. Il se réunira au moins une fois par trimestre.

ARTICLE 4: Gestion

La gestion du Compte Spécial est assurée par le Fonds de Promotion Economique (FPE) qui accordera des crédits par l'intermédiaire des institutions financières locales sélectionnées, notamment la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) et l'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP).

ARTICLE 5: Conditions du Crédit

Les prêts seront accordés à un taux d'intérêt maximum de 6% l'an et pour une durée maximum de trois (3) ans.

Le montant maximum de chaque prêt est limité à dix (10) millions FCFA.

- 園藝主任一人；
- 農業主任一人；
- 本案各項計畫執行地區代表一人；
- 環境及自然保護部部長代表一人；
- 塞內加爾國家農業信貸銀行、塞內加爾國際商業暨工業銀行以及生產信貸暨儲蓄聯盟等銀行總經理。
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金代表一人，其將負責秘書處業務。

技術委員會將草擬專戶之年度計畫並予以查核及協調，其至少每季應開會乙次。

第四條 管理

專戶之管理將由塞內加爾共和國經濟推廣基金負責，並將透過選定之當地金融機構，尤其是塞內加爾國家農業信貸銀行、塞內加爾國際商業暨工業銀行以及生產信貸暨儲蓄聯盟核撥貸款。

第五條 貸款條件

貸款之年利率不得超過百分之六，其貸款期限至多三年。

每件貸款額度上限為一千萬西非法郎。

Ils seront exclusivement destinés au financement de petits équipements et de fonds de roulement des exploitants.

ARTICLE 6: Obligations de l'Ambassade de la République de Chine

- L'Ambassade de la République de Chine versera dans le compte ouvert par le FPE au nom du Compte Spécial une première tranche de deux cent cinquante mille (250 000) dollars US après la signature du présent Contrat.

Les sept cent cinquante mille (750 000) dollars US restants seront versés en trois tranches à raison de deux cent cinquante mille (250 000) dollars US par tranche, tous les six (6) mois à partir du déblocage de la première tranche.

- L'Ambassade la République de Chine détachera des experts chinois spécialisés, par le biais de la Mission agricole Chinoise basée à Ziguinchor, Saint-Louis, Thiès et Dakar, qui assureront l'examen, la supervision, le contrôle technique des projets financés par le Compte Spécial et l'approbation préalable des dossiers présentés par les demandeurs de crédits.

ARTICLE 7: Obligations du Fonds de Promotion Economique (FPE)

- Le FPE est tenu d'informe l'Ambassade de la République de Chine au plus tard le 15 de chaque mois sur les activités du Compte Spécial.
- Le FPE est tenu de préparer les réunions du Comité Technique et d'en assurer le secrétariat.
- Le FPE ouvrira un compte spécial à la CITIBANK-Dakar, au nom du "Compte Spécial Sino-Sénégalais pour la promotion des petits paysans dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis, Thiès et Dakar".
- Le FPE est tenu de faire parvenir à temps à

本貸款僅供農民申貸，用於購置小型設備及循環資金。

第六條 中華民國大使館之義務

- 本合約簽署後，中華民國大使館對在塞內加爾共和國經濟推廣基金所開立之戶頭撥交第一期款二十五萬美元。

其餘款項七十五萬美元分成三期，每期二十五萬美元將自第一期款撥付後每隔六個月核撥。

- 中華民國大使館將派遣駐在吉甘秀、聖路易、捷士及達卡之中華民國農技團專家數人，負責專戶計畫之審查、監督與技術查核以及申貸者所提資料之事先核可。

第七條 塞內加爾共和國經濟推廣基金之義務

- 塞內加爾共和國經濟推廣基金應於每月十五日前提交中華民國大使館有關專戶之業務報告。
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金應準備技術委員會開會事宜並負責秘書處之業務。
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金將在達卡美國花旗銀行開立一個名為「中、塞（吉甘秀、哥達、聖路易、捷士及達卡地區）小農推廣專戶」之特別戶頭。
- 塞內加爾共和國經濟推廣基金

l'Ambassade de la République de Chine un rapport sur l'utilisation de chaque tranche versée par la République de Chine. Ledit rapport devra être approuvé au préalable par le Gouvernement de la République de Chine pour permettre le déblocage de la tranche suivante.

應適時向中華民國大使館提出中華民國核撥之每期款項之支用報告，上述報告經中華民國政府核可後，中方再核撥次筆款項。

ARTICLE 8: Obligations du Fonds de Garantie

第八條 擔保基金之義務

- Le Fonds de Promotion Economique (FPE) mettra en place un Fonds de Garantie qui a pour objet d'apporter aux banques et autres institutions financières agréées les garanties nécessaires pour couvrir les risques de financement des projets.
- Les ressources du Fonds de Garantie proviennent d'une dotation initiale de quatre vingt treize mille sept cent cinquante (93 750) dollars US et de toutes autres ressources.
- Les modalités de fonctionnement du Fonds de Garantie seront fixées par le "Règlement Intérieur du Fonds de Garantie du Projet Sino-Sénégalais pour la promotion des petits paysans dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Saint-Louis, Thiès et Dakar".

- 塞內加爾共和國經濟推廣基金將設置擔保基金，提供銀行及其他金融機構必要之擔保，以承擔核貸本計畫貸款之風險。
- 本擔保基金之財源來自創始捐贈（九三、七五〇美元）及其它財源。
- 本擔保基金之運作方式將由「中、塞（吉甘秀、哥達、聖路易、捷士及達卡地區）小農推廣計畫擔保基金辦法」規範之。

ARTICLE 9: Litige

第九條 爭訟

Tout différend ou litige né de l'exécution du présent Contrat sera réglé à l'amiable.

本合約執行所引起之爭議或法律訴訟，將以和睦方式解決。

ARTICLE 10: Election de domicile

第十條 住所之選定

Pour l'exécution du présent Contrat, les deux Parties Contractantes font élection de domicile comme suit:

締約雙方為履行本合約，選定其住所如下：

L'Ambassade la République de Chine, BP 4164 Dakar.

中華民國大使館：BP 4164 Dakar

Le FPE, 17 Boulevard de la République, BP 6481 Dakar.

塞內加爾共和國經濟推廣基金：17, Boulevard de la République BP 6481 Dakar

ARTICLE 11: Le présent Contrat entrera en vigueur dès sa signature.

EN FOI DE QUOI, les Représentants dûment autorisés des deux Parties Contractantes ont signé le présent Contrat établi en double exemplaires en chinois et en français, les deux textes faisant également foi.

FAIT à Dakar, le seizième jour du quatrième mois de la quatre-vingt-septième année de la République de Chine correspondant au seize avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit./.

Pour l'Ambassade de
la République de Chine

[Signed]
TOU Chou-seng
Ambassadeur

Pour le Fonds de Promotion
Economique

[Signed]
Aminata SAKHO
Administrateur

第十一條

本合約經雙方簽字後立即生效。

本合約以中文及法文各繕兩份，兩種文字約本同一作準。為此，締約雙方各經其授權之代表爰於本合約簽字，以昭信守。

中華民國八十七年四月十六日
即公元一九九八年四月十六日訂於
達卡。

中華民國駐塞內加爾共和國
大使館大使

杜筑生〔簽名〕

塞內加爾共和國經濟推廣基金
執行長

薩可荷〔簽名〕